

DECISION DU PRESIDENT.CA 0004-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de la Direction de la Culture et des Initiatives.

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de tarifs de la Direction de la Culture et des Initiatives pour la cotisation CEZAM Pays de la Loire 2018.
2. d'approuver la demande de tarifs de la Direction de la Culture et des Initiatives pour la carte CEZAM Pays de la Loire 2018.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 12 janvier 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **17 janvier 2018**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de gestion</i> : Cliquez ici pour taper du texte.	<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction</i> : DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES		
<i>Date de validation par la DAF</i> : Cliquez ici pour taper du texte.	<i>Nom de la structure</i> : Cliquez ici pour taper du texte.		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
COTISATION CEZAM PAYS DE LA LOIRE 2018	2 393.50€	900201	Calcul de la cotisation : forfait de base 220€ + nb d'adhérents 1610 + coef 1.35€
CARTE CEZAM 2018 TITULAIRE « vendu par l'UA »	6.50€	900201	Tarif CEZAM 13€
CARTE CEZAM 2018 CONJOINT/ENFANT « vendu par l'UA »	7€	900201	Tarif CEZAM 7€